

Arrêté Générale colonial

# Arrêté n° 54 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 54

|                                       |                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------|
| Ministère<br>ACTES DU POUVOIR CENTRAL | Date de publication<br>18 janvier 1940 |
| Numéro JO<br>n° 518 du 31/01/1940     | Date du numéro<br>31 janvier 1940      |

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la D. M. n° 1686 du 19 décembre 1939: Vu le radiogramme-circulaire décembre 1939.

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le rectificatif au décret modifiant la loi du 31 mars 1929 sur le recrutement de l'armée, publié au Journal officiel du 8 décembre 1959: 2° Le décret du 29 novembre 1939 complétant l'article 41 de la loi du 9 avril 1955 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air: 3° Le rectificatif au décret du 29 novembre 1939 relatif aux inventions intéressant la défense nationale: Le décret du 29 novembre 1929 modifiant à titre temporaire l'article 310 du Code civil: 5° Le décret du 6 décembre 1929 relatif aux Conseils d'administration des missions religieuses aux colonies: 6° L'arrêté interministériel du 7 décembre 1939 mettant M. Roussel Adolphe Au guste), adjoint principal de 2° classe des services civils des colonies, à la disposition du Gouverneur de la Côte française des Somalis : 7° Le décret du 8 décembre 1939 étendant certaines colonies les dispositions du décret du 19 octobre 1929 concernant faculté d'option des fils d'étrangers nés en France: 8° Le décret du 8 décembre 1959 relatif aux actions en justice et aux prescriptions et délais de procédure intéressant les mobilisés : 9° Le décret du 10 décembre 1939 approuvant un arrêté du Gouverneur de la Côte française des Somalis portant ouverture de crédits supplémentaires : 10° Le décret du 14 décembre 1939 étendant à diverses colonies le décret du 11 septembre 1929 relatif à l'exercice de la profession médicale en temps de guerre: 11° L'arrêté interministériel du 12 décembre 1959 mettant à M. Cagniard (Elie), administrateur de 2° classe des colonies, à la disposition du Gouverneur de la Côte française des Somalis : 12° Le décret du 14 décembre 1929 étendant à diverses colonies le décret du 19 octobre 1999 relatif à la faculté d'option des fils d'étrangers nés en France. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Pour le Gouverneur en tournée :Administrateur en chef des colonies. chargé de l'expédition des affaires courantes, Henri d'OURDAIN.